

	<p align="center">Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE</p>	<p align="center">n° d'ordre 26107</p>
---	---	--

SEANCE du : 18 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 12 mai 2026.

ETAIENT PRESENTS			
Philippe BARON, de 18h30 à 19h15	Pascale FERCHAUD	Etienne HUCAULT	Alain ROBIN
Bérandère BAZANTAY	Sylvie FOUILLET	Thierry LEBLAN FALZONE	Anne ROUX
Bruno BODIN	Pascale FRADIN	Emmanuelle MENARD	Nathalie SOUBRE
Emile BREGEON	David GABORIT	Jean-François MOREAU	Antoine TRANCHET
Pierre BUREAU	Olivier GEFFARD	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTEIX
Sandra CAILTON	Nathalie GEFFARD	Pierre MORIN	
Yannick CHARRIER	Véronique GONNORD	Florence PREAUD	
Bruno COTHOUIS	Jacky GRELLIER	Elina PREAULT	
Florence ERISSE, de 18h30 à 20h05	Marie-Hélène GUIGNARD	Arnaud PRINTEMPS	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES		
Philippe BARON, pouvoir à Jean- François MOREAU de 19h15 à 20h21	Florence ERISSE, pouvoir à Pierre MORIN de 20h05 à 20h21	Nathalie MOREAU, pouvoir à Elina PREAULT

Secrétaire de séance : Pascale FERCHAUD, assistée des services de la Ville

Assistaient également : Delphine CRESSERON, Directrice Générale des Services
Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques



Don aux Archives Municipales

Document annexé et présenté en séance.

Les Archives Municipales conservent et valorisent la mémoire collective de la commune. Les dons d'archives privées (documents familiaux, photographies, correspondances, objets liés à l'histoire locale, etc.) enrichissent ce patrimoine.

Loïc BAUFRETON désire faire un don aux Archives Municipales.

Dans ce cadre, une convention de don est signée pour définir les modalités de dons d'archives privées aux Archives Municipales.

Il s'agit d'un fond de plan topographique, dressé et dessiné en 1946 par Rémy Richard, géomètre - expert foncier (Diplôme de géomètre-expert foncier délivré par le Gouvernement (DPLG)) à Angers pour le ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme.

Ce ministère a joué un rôle crucial dans la gestion des dommages de guerre et dans la mise en place des plans de reconstruction prioritaire. Le plan mesure 99 cm X 103 cm.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- D'ACCEPTER le don présenté ci-dessus ;
- D'AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer la convention.

Le Secrétaire de séance,

Pascale FERCHAUD




Le Maire,

Emmanuelle MENARD



Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20260521-DG_DEL_2026_107-DE
Date de télétransmission : 21/05/2026
Date de réception préfecture : 21/05/2026